

**Procès-verbal
de la séance du mercredi 4 décembre 2024 à 20h00
à la salle communale de Burtigny**

Ordre du jour

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du 9 octobre 2024
3. Budget 2025
 - Préavis n° 27/2021-2026 de la Municipalité
 - Rapport de la Commission des finances
4. Rapport des délégués des diverses associations intercommunales
5. Communications de la Municipalité
6. Divers et propositions individuelles

1. Appel

La présidente, Madame Isabelle Court, ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux conseillers et conseillères, à la syndique et aux membres de la Municipalité ainsi qu'au boursier, Monsieur, Javier Vincés.

Elle informe que la secrétaire, Barbara Gobalet, a dû s'excuser pour cette séance, suite au décès de son papa ce matin. Elle a demandé à Eliane Hofer, ancienne secrétaire du Conseil général, de la remplacer pour cette soirée.

La présidente confirme que la convocation et les annexes ont été envoyées dans les délais et que le Conseil général peut donc délibérer.

La secrétaire procède à l'appel. Sur les 45 membres assermentés, 38 sont présents, 1 s'est excusé et 6 sont absents. Le quorum est donc largement atteint.

2. Procès-verbal de la séance du 9 octobre 2024

Le procès-verbal a été envoyé aux membres et n'est donc pas lu. Aucun membre ne désirant faire une remarque, le PV est accepté à l'unanimité, avec une abstention. La présidente transmettra à sa rédactrice, Madame Barbara Gobalet, les remerciements pour son excellent travail.

3. Budget 2025

Le préavis n° 27/2021-2026 a été envoyé aux membres et n'est donc pas lu.

Monsieur Jérôme Humbert procède à la lecture du **rapport de la Commission des finances**, composée de Madame Annick Mury, Monsieur Sylvain Hofer et du rapporteur.

La commission s'est réunie le 14 novembre 2024, en présence de la syndique, Madame Valérie Jeanrenaud, des municipaux Monsieur Sébastien Cottier et Madame Basak Zanon, ainsi que du boursier communal, Monsieur Javier Vincés. Les membres de la Commission se sont réunis une deuxième fois le 25 novembre pour procéder à la vérification du budget de fonctionnement pour l'exercice 2025. Le budget 2025, le budget 2024 ainsi que les comptes 2023 ont été ventilés selon les nouvelles normes comptables MCH2.

La commission remercie la commune et le boursier pour les efforts fournis qui ont permis de faire une analyse comparative par poste, sachant que les ventilations des années précédentes n'étaient pas imposées aux communes.

Elle constate que le budget 2025 présente un solde déficitaire de CHF 25'485.81, relativement similaire au budget 2024. Dans le budget 2025, les droits de mutations ainsi que les gains immobiliers, basés sur une moyenne des trois dernières années, ont été pris en considération et génèrent un écart à hauteur de CHF 59'000 par rapport au budget 2024. Les charges révèlent une augmentation de 2,4 %.

La commission soulève quelques points, dont voici un extrait :

- En ce qui concerne les semaines documentaires, les frais pour un technicien et les droits d'auteur sont budgétés pour 2025 à CHF 3'600 contre une recette de CHF 500, les dépenses et la gestion sont donc à surveiller à l'avenir.
- Afin d'équilibrer le poste concernant le traitement des eaux usées et des déchets, une réflexion est en cours au sein de la municipalité en ce qui concerne une adaptation des taxes qui s'avère nécessaire.
- Les coûts de l'étude Eqllosion pour le « Plan énergie et climat communal (PECC) » sont budgétés à CHF 17'500, subventionnés à 50%. La commission relève que la démarche n'est pas obligatoire. En ajoutant le montant à payer les trois années suivantes pour le suivi de la mise en œuvre, il s'agira donc d'un montant de CHF 28'754.60 au total, subventionné à 50%.

La commission estime cette offre peu appropriée vu la taille de notre commune.

Elle demande un amendement qui consiste à supprimer la rubrique n° 7610 du budget d'exploitation 2025 ; il en résulte une diminution de charges de CHF 17'500 et une diminution de revenus de CHF 8'750.

La commission précise que l'objectif de cet amendement est de ne pas engager des frais non obligatoires. Elle ne désire pas entraver les travaux de la Municipalité, mais permettre de revoir certains détails de l'offre et de trouver d'autres offres ou d'autres moyens d'atteindre les objectifs de la loi sur le climat.

En résumé, la commission constate que les dépenses sont globalement stables et cohérentes et que les finances communales restent solides. Elle réitère les remerciements à la Municipalité pour sa diligence et au boursier pour tout le travail accompli.

La Commission des finances prie le Conseil général

1. d'adopter un **amendement** en supprimant la rubrique n° 7610 du budget d'exploitation 2025 ; il en résulte une diminution de charges de CHF 17'500 selon rubrique n° 76100.3132.00 et une diminution de revenus de CHF 8'750 selon rubrique 76100.4631.00.
2. d'accepter le budget d'exploitation 2025 tel que modifié par l'amendement, présenté avec un nouveau solde déficitaire de CHF 6'735.81, et d'en donner décharge à la Municipalité, au boursier ainsi qu'à la Commission des finances.

La présidente remercie la Commission pour son travail sérieux et appliqué. Elle ouvre la **discussion**.

Madame Chantal Burnet est interpellée par le prix de **l'éclairage public**, alors que des économies ont été faites pour l'éclairage du Chemin des Oches. – La syndique répond que seule la partie supérieure des poteaux est changée afin de mettre des ampoules LED et qu'ils évitent ainsi des dépenses inutiles en changeant les poteaux.

Madame Chantal Burnet estime que le nombre des **heures de vacances** est énorme. – La syndique répond que le salaire fixe de la syndique et des municipaux comprend la préparation et les séances de la municipalité, du conseil général et des commissions permanentes. Des vacances sont facturées pour les séances intercommunales et le travail sur des projets particuliers en dehors du fonctionnement, qui comprennent également les séances avec les commissions ad hoc. Un préavis sur les vacances est voté à chaque début de législature.

Madame Chantal Burnet remercie la commission pour sa remarque concernant la projection des films. Elle est surprise du prix budgété pour ôter la **haie du cimetière**, vu qu'il faudra également financer une nouvelle haie. – Au sujet de la remarque concernant la projection de films, la syndique précise que la majorité des spectateurs vient de l'extérieur. Elle encourage également les gens du village à venir. En ce qui concerne la haie, la syndique précise qu'une grande partie est en train de mourir et que la taille devient dangereuse pour l'employé communal.

Madame Chantal Burnet se renseigne sur l'affectation du **stand de tir** et le changement des fenêtres prévu. – La syndique répond que la Jeunesse de Burtigny va utiliser ce local et que les fenêtres doivent être changées pour cause de sécurité. Les jeunes vont s'occuper de l'extérieur. Un changement d'affectation est en cours auprès du canton, parce que le stand est en zone agricole. Le changement de fenêtres ne se fera donc que lorsque l'accord du canton sera donné.

Monsieur Daniel Tüscher s'étonne des honoraires et frais d'expertise pour les **archives** (CHF 9'000). – La syndique répond que CHF 7'000 étaient mis dans le budget sur trois ans. Depuis cette année, l'archivage est fait par des professionnels qui investiront certainement moins de temps pour accomplir le travail.

Monsieur Daniel Tüscher fait remarquer que les **primes ECA de CHF 50.00 pour les cibleries** sont encore dans le budget, alors que ces dernières ont été supprimées. – La syndique répond qu'il s'agit d'un oubli et que cette ligne sera supprimée.

Monsieur Florian Hauser approuve la **modernisation de l'éclairage** ; il suggère de mettre un système d'éclairage à la demande au début du village. – La syndique va se renseigner à ce sujet.

Madame Cécile Burnet demande pourquoi il n'y a pas de **décorations de Noël en haut du village**, depuis l'Auberge. – La syndique répond qu'il n'y a pas de poteaux électriques dans cette partie du village.

Monsieur Sébastien Cottier répond au nom de la Municipalité aux points soulevés par la Commission des finances au sujet du **PECC** :

- Le PECC n'est pas obligatoire, mais il est obligatoire d'atteindre les objectifs de la Loi sur le climat et l'innovation, votée le 18 juin 2023, qui stipule que les émissions de gaz à effet de serre d'origine humaine générées en Suisse doivent être ramenées à zéro d'ici à 2050.
- Le PECC permet de faire un état des lieux sur ce qu'on émet, d'élaborer une vision de la commune jusqu'en 2050, d'avoir une vue d'ensemble des possibilités et le choix d'actions concrètes et de les planifier dans le temps. C'est donc bien plus que le seul bilan carbone, et à plus long terme que 2030.
- Le PECC est une démarche avec un cahier des charges fixé et bien pensé, qui permet de guider dans une réflexion et d'encourager à aller de l'avant.
- Eqlosion est local et disponible, recommandé par d'autres communes. Le salaire horaire a été calculé à CHF 128.00, ce qui n'est pas excessif. C'est un outil adapté à un petit village. D'une manière ou d'une autre, une étude devra être faite.
- Le Conseil et la Municipalité doivent travailler ensemble pour mettre en œuvre les changements souhaités par la population de Burtigny. Pour que 50% de l'étude soit subventionnés, la fiche sur les démarches participatives doit être remplie.

Monsieur Paul Sergy est d'avis que cette étude n'est pas absolument nécessaire. Les possibilités de construire dans la commune sont déjà connues. En ce qui concerne l'épuration, la commune a déjà fait le nécessaire. La vision de la commune est déjà fixée par d'autres règlements.

Monsieur Philippe Cordey est également d'avis qu'il n'est pas nécessaire de faire cette étude, il ne pense pas que nous gaspillons l'énergie à Burtigny.

La parole est ensuite donnée à la syndique qui, au nom de la Municipalité, **demande d'amender le préavis n° 27/2021-2026 Budget 2025**

- en diminuant le montant alloué à la réfection du parquet de l'église (CHF 4'805.00) et en attribuant la somme de CHF 1'500.00 au budget 2025 sous la rubrique 35000.3144.00 Entretien des bâtiments, immeubles.

Votation sur les amendements :

- Proposition de la Commission des Finances **d'amender le préavis n° 27/2021-2016** en supprimant la rubrique n° 7610 du Budget d'exploitation 2025 ; il en résulte une diminution de charges de CHF 17'500 selon rubrique n° 76100.3132.00 et une diminution de revenus de CHF 8'750 selon rubrique 76100.4631.00.

Le Conseil général de Burtigny **accepte cet amendement** avec 19 oui, 2 avis contraires et 13 abstentions clairement manifestée.

- Demande de la Municipalité **d'amender ce préavis** en diminuant le montant alloué à la réfection du parquet de l'église (CHF 4'805.00) et en attribuant la somme de CHF 1'500.00 au budget 2025 sous la rubrique 35000.3144.00 Entretien des bâtiments, immeubles.

Le Conseil général **accepte cet amendement** à une large majorité, avec 2 avis contraires et 3 abstentions clairement manifestée.

Votation sur le budget 2025 amendé :

Le Conseil général **accepte à une large majorité**, sans avis contraire et avec une abstention, le **budget 2025 amendé** présentant un excédent de charges de CHF 3'430.81 sur un total de charges de CHF 2'444'652.97 et un total des revenus de CHF 2'441'222.16.

La présidente remercie le Conseil général d'avoir accepté le budget et adresse ses vifs remerciements à la Municipalité, au boursier et à la Commission des finances pour le travail accompli.

4. Rapport des délégués des diverses associations intercommunales

Région de Nyon: En introduction, Madame Maud Feignoux passe deux capsules vidéo présentant Région de Nyon dans les domaines du sport et de la culture. Elle encourage à visionner les quatre capsules sur le site internet de Région de Nyon.

Madame Feignoux a participé à trois séances du Conseil interrégional. Extrait des points qui ont été traités :

- Demande d'un crédit de CHF 27'115 pour l'expérimentation de navettes électriques et modulaires sur la commune de Gland.
- Présentation des principaux changements d'horaire des trains et bus de l'arc lémanique ; pour Burtigny, les courses nocturnes seront plus nombreuses avec en semaine un bus chaque heure jusqu'à 22h, puis chaque heure et demie jusqu'à 1h du matin.
- Télé-Dôle : Demande d'un crédit d'investissement de CHF 2'624'030 pour terminer les travaux du bâtiment d'accueil aux Dappes et la restructuration du domaine de La Dôle. Le Conseil d'Etat s'est également prononcé favorablement pour accorder une aide de 2,62 millions de francs à Télé-Dôle. Or, un référendum intercommunal a été lancé contre le plan de sauvetage de Télé-Dôle.

A l'ordre du jour du prochain Conseil intercommunal de Région de Nyon, auquel Monsieur Jérôme Humbert participera en tant que délégué de notre commune :

- Budget 2025 qui prévoit un bénéfice de CHF 11'725.
- Préavis concernant une demande de crédit de CHF 410'000 pour soutenir les activités de l'Usine à Gaz durant la période 2025-2028.
- Préavis pour la participation financière pour l'accompagnement opérationnel du fonds régional de mobilité 2024-2028.

En conclusion, Madame Feignoux encourage à consulter régulièrement le site internet www.regiondenyon.ch ou à s'abonner à la newsletter.

AISE : Madame Muriel Rosselet a participé à trois séances de l'AISE. Elle relève que l'association compte 10 villages. Sur les 1'157 élèves enclassés fin 2023, la commune de Burtigny en compte 46, soit 28 élèves au primaire et 18 au secondaire, pour un coût total annuel de CHF 228'300 pour la commune de Burtigny, sur un budget total de l'AISE de près de 7 millions. Madame Rosselet a fait partie d'une commission ad hoc concernant un nouveau règlement du personnel de l'AISE, qui a été accepté.

Lors de la dernière séance du conseil intercommunal, la motion demandant une aide de CHF 30'000 par année pendant 3 ans pour permettre à la piscine de Bassins de sortir des chiffres rouges, a été acceptée. L'AISE subventionne déjà fortement la piscine en fonction des occupations scolaires. Madame Rosselet invite la Municipalité à réfléchir si la participation par habitant qu'elle verse à la commune de Bassins est indispensable.

Madame Monya Jaccard précise que si la commune arrête la subvention, les habitants n'auront plus de rabais pour les entrées à la piscine.

APEC : Monsieur Daniel Hofer a participé à deux séances. Le projet pour la construction d'une nouvelle STEP a été mis à l'enquête, les oppositions ont été levées. Le coût sera très élevé et sa réalisation prendra encore quelques années.

SDIS : Monsieur Florian Hauser a participé à 2 séances. Cette année, le budget est plus élevé que les années précédentes. Le passage au MCH2 occasionne plus de frais. Il est également prévu plus de formations. Le nouveau commandant des pompiers ayant aussi plus de travail, cela augmente également le budget.

5. Communications de la Municipalité

La syndique informe que les travaux dans la **zone des Mouilles** ont commencé. Cette zone marécageuse est inscrite à l'inventaire des valeurs nationales. La commune recevra de l'Etat de Vaud un montant de CHF 72'200 pour la mise en réserve mixte de cette zone.

Télé-Dôle : La syndique informe que si le référendum lancé le 14 novembre aboutit, la perte pour les communes se montera à CHF 4'514'764, à quoi s'ajoutent les investissements des 10 dernières années, ce qui fera une perte de CHF 7'517'604, avec en plus les frais de démantèlement des installations et la réaffectation du bâtiment non terminé des Dappes.

Déchetterie : Monsieur Sébastien Cottier informe que l'entreprise qui s'occupait du carton a accepté la résiliation anticipée à la fin du mois de novembre. Le compacteur sera installé ces prochaines semaines.

Routes : Madame Basak Zanon informe que deux projets sont prévus pour 2025 : travaux sur la route du Prévondavaux et réparation des fissures en face du Battoir.

Constructions : La construction sur la parcelle 68 avance bien. Un permis de construire a été accordé pour un projet assez conséquent sur la parcelle 48, route des Matagasses 90 (ancienne ferme de la famille Golay).

Tourisme : Dans le cadre du sentier didactique de la Serine, le projet d'un sentier en étoile depuis Longirod est en cours, dont les coûts seront partiellement pris en charge par le Parc Jura et par les communes.

Thermoréseau : La Municipalité confirme qu'elle arrête les discussions avec Inergia et continue avec la SEIC.

6. Divers et propositions individuelles

Monsieur Philippe Cordey s'informe sur le projet de mettre en numérique tout le réseau d'eau de Burtigny, voté il y a quelques années. – Monsieur Sébastien Cottier répond que le logiciel de cartographie SIT existe et que le bureau Bovard et Fritsché l'utilise. La commune travaille avec ce logiciel et elle est légalement tenue de fournir les informations, sur demande auprès du Greffe.

Monsieur Philippe Cordey est étonné que des géomètres pénètrent sur son domaine privé pour prendre des mesures. Il aurait apprécié d'en être prévenu.

Monsieur Paul Sergy demande des nouvelles au sujet du droit de superficie voté en faveur de la coopérative de construction de la Pie Grièche. Que se passe-t-il si la coopérative n'est pas constituée ? – Madame Basak Zanon répond que le DDP est lié à cette coopérative. La syndique ajoute qu'ils cherchent toujours des partenaires et que la coopérative n'est pas dissoute.

Monsieur Daniel Tüscher demande si la Municipalité a l'intention de faire un règlement sur les parkings à Burtigny. – Madame Basak Zanon répond que c'est prévu.

Monsieur Florian Hauser relève quelques erreurs sur le site internet de la commune. - Le site sera mis à jour.

Madame Chantal Burnet remercie toutes les personnes qui ont décoré les fontaines.

La présidente rappelle quelques dates importantes :

- Second tour pour l'élection d'un/e Municipal/e le dimanche 15 décembre
- Prochaines séances du Conseil général en 2025 : mercredis 4 juin et 3 décembre à 20h00.

La Municipalité invite l'assemblée à un apéritif digne festif. La syndique remercie chacun pour sa collaboration et souhaite à tous un joyeux Noël.

La présidente clôt la séance à 21h50.

La présidente

Isabelle Court



La secrétaire remplaçante

Eliane Hofer